



2016-09-117-DR/CPA

nomenclature: 1.1.2

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

OBJET : LANCEMENT DU MARCHE ASSURANCES

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE

Arrivée de M. GARANS au point n°2016-09-102-DGS

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

30 à partir du point n°2016-09-102-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 32

33 à partir du point n°2016-09-102-DGS

**2016-09-117-DR/CPA - LANCEMENT DU MARCHÉ ASSURANCES**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Un groupement de commandes pour la passation de contrats d'assurances entre la Ville de TARNOS et le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports BOUCAU TARNOS a été créé afin de mutualiser les besoins.

Ce marché de fourniture d'assurances est un marché public passé selon la procédure d'appel d'offres, débutant le 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Ce marché est renouvelable trois fois une année, sans que cela puisse excéder le 31 décembre 2020.

Ce marché est composé de trois lots

Numéro de lot	Intitulé	Montant annuel prévisionnel
Lot 1	Responsabilité civile, assistance juridique et protection fonctionnelle	15 000 euros HT
Lot 2	Flotte automobile	45 000 euros HT
Lot 3	Domage aux biens	35 000 euros HT

Les montants dépenses sont données à titre indicatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L.2122-21-1 qui prévoit que la Délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment les articles 25 sur les procédures formalisées, 66 et 67 sur les appels d'offres et 139 sur les modifications de marchés.

Vu la convention de groupement de commandes signée par le Président du Parc des Sports Boucau Tarnos et Monsieur le Maire le 20 juillet 2016

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché d'assurances et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces correspondantes, ainsi que les modifications de marchés éventuelles.



DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Vote: 31

Pour: 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 16 septembre 2016

Le Maire

